

MOUVEMENT 2018  
des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat

DEMANDE DE PRIORITÉ AU TITRE DU HANDICAP



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Plateforme académique de  
gestion des enseignants de  
l'enseignement privé 1<sup>er</sup> degré

PAGEP

Référence :  
PAGEPANNEXE4

Dossier suivi par  
Jean-Claude Masini  
Téléphone  
04 91 99 67 75

Fax  
04 91 99 67 81

Mél.  
ce.dpe5@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
Date de naissance : .....

N° de téléphone : .....  
Courriel : .....

Situation de famille : .....  
Nombre et âge des enfants à charge : .....  
Position :

- Activité  
 Congé parental depuis le ..... jusqu'au.....  
 CLM-CLD depuis le ..... jusqu'au.....

Établissement d'exercice au 1<sup>er</sup> septembre 2017 : .....  
N° RNE de l'établissement : .....

Situation :

- Bénéficiaire de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)  
depuis le ..... jusqu'au.....  
(joindre la notification M.D.P.H.)  
 Pas de RQTH

Personne concernée :

- Intéressé(e)                       Conjoint                       Enfant

Dans le cadre du mouvement 2018, je demande à bénéficier d'une priorité médicale au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier avant le 12 mars 2018, l'ensemble des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier motivé au médecin de prévention  
 R.Q.T.H.  
 Carte d'invalidité ou attestation de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé pour l'enseignant, son conjoint ou son enfant.  
 Tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée  
 S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Cette présente annexe **devra être adressée à la DSDEN des Bouches du Rhône-PAGEP** accompagnée, sous pli confidentiel et à l'attention du Médecin de Prévention, des pièces citées ci-dessus.

Date limite de réception des dossiers : le 12 mars 2018  
Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée

A....., le.....  
Signature du maître